



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 17 MAI 2018

L'AN DEUX MIL DIX HUIT, le 17 mai à 20 h 30, le Conseil municipal de la commune de Bâgé-Dommartin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique REPIQUET, Maire.

Étaient présents : M. Dominique REPIQUET, maire, M. Michel NOVE-JOSSERAND, M. Eric DIOCHON, M. Jean-Jacques BESSON, M. Christian BERNIGAUD, M. Pierre TRUCHON, Mme Marie-Pierre GAUTHERET, Mme Rachel CHARPIGNY, M. Virgile FERRAND adjoints, Mme Marie-Dominique BUIRET, Mme Annick DONGUY, Mme Myriam GUILLOT, Mme Bernadette JOSSERAND, Mme Isabelle MERONI, Mme Lia ONOFRE, M. Henrique BARBOSA, M. Michel FERNANDES, M. Frédéric CHAFFAUD, , Mme Laurence FERRAND, M. Raphaël ROZIER, M. Luc MACIET, M. Julien PACCAUD, M. Philippe PAIN, M. Gauthier SAVART, M. Nicolas PERRET, Mme Céline DE BLOCK, conseillers municipaux.

Étaient excusés : Madame Françoise BOSSAN ayant donné pouvoir à Monsieur Christian BERNIGAUD, Mme Lydie VALETTE-RACH ayant donné pouvoir à M. Pierre TRUCHON, Madame Dominique JOURDAN ayant donné pouvoir à Monsieur Eric DIOCHON.

Étaient absents : Monsieur Nicolas DUC, Monsieur Benoit MERLO, Madame Catherine VILLEGAS

Madame Rachel CHARPIGNY est nommée secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1/Approbation du compte-rendu de la séance du 5 avril 2018
- 2/Convention entre le Conseil départemental et la commune pour la RD 28
- 3/Adhésion à l'Agence départementale d'ingénierie
- 4/Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du programme d'entretien des voiries
- 5/Aménagement des abords de l'école à DOMMARTIN : Dépôt des dossiers de demande de subventions
- 6/Adhésion au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)
- 7/Adhésion à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de l'Ain
- 8/Personnel : Participation à la garantie prévoyance
- 9/Règlement intérieur conseil municipal de Bâgé-Dommartin
- 10/Renouvellement des tarifs
- 11/Tirage au sort des jurés d'assises
- 12/Compte-rendu des commissions
- 13/ Questions et informations diverses

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 05 AVRIL 2018

Monsieur le Maire rappelle que le compte rendu de la séance du Conseil municipal du 05/04/2018 a été transmis par courriel et joint au document de travail après corrections à l'ensemble des membres de l'Assemblée. Après prise en compte des observations et demandes de rectifications, le Conseil municipal approuve, par 29 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le compte-rendu de la séance du 05/04/18.

2 – CONVENTION ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AIN ET LA COMMUNE POUR LA RD 28

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune de BAGE-DOMMARTIN a souhaité sécuriser les cheminements piétons en réalisant un trottoir et un plateau surélevé sur la RD 28, du PR29+765 au PR 29+822.

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de définir, par une convention, les conditions administratives, techniques et financières de réalisation des travaux : - la création d'un trottoir accessible aux personnes à mobilité réduite - la création d'un plateau surélevé- la mise en place des signalisations verticale et horizontale adaptées- L'adaptation du dispositif d'assainissement et l'installation d'avaloirs.

Le Conseil Municipal doit donc délibérer afin d'autoriser le maire à signer cette convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 29 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, autorise le maire à signer la convention à intervenir avec le département de l'Ain.

3 – ADHESION A L'AGENCE DEPARTEMENTALE D'INGENIERIE DE L'AIN

Vu l'article 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que : « *Le Département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence*

départementale. Cette agence est chargée d'apporter aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier »

Vu la délibération du Conseil Général de l'Ain en date du 24 juin 2013 proposant la création d'une Agence Départementale d'Ingénierie sous la forme d'un établissement public administratif.

Vu les statuts de l'Agence adoptés par l'Assemblée Départementale et qui seront soumis à l'Assemblée Générale constitutive de l'Agence Départementale d'Ingénierie notamment dans son article 6 « Toute commune, tout Etablissement Public de coopération Intercommunale de l'Ain peut demander son adhésion à l'Agence. Elle délibère dans ce sens et approuve par la même délibération les présents statuts. L'adhésion devient effective dès la notification, au Président, de la délibération opposable. L'Adhérent s'engage pour un minimum de 2 ans. L'adhésion d'un EPCI n'emporte pas adhésion individuelle des communes qui le composent et réciproquement ».

Compte tenu de l'intérêt pour la commune d'une telle structure, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, soit par 29 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, DECIDE :

- ✓ D'adhérer à l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain et d'en approuver les statuts
- ✓ D'approuver le versement d'une cotisation pour l'année 2018 fixée par le Conseil d'Administration en application de l'article 16 des statuts
- ✓ D'autoriser le maire à signer les conventions d'intervention avec l'agence départementale.

4 - CONVENTION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'ELABORATION DU PROGRAMME D'ENTRETIEN DES VOIRIES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est possible de passer une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du programme d'entretien des voiries avec l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain. Le montant de la prestation globale s'élève à 7 200.00 € HT (8 640.00 € TTC). Le conseil municipal est sollicité afin d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Après en avoir délibéré, par 29 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et tous les documents y afférent.

5 – AMENAGEMENT DES ABORDS DE L'ECOLE A DOMMARTIN : DEPOT DES DOSSIERS DE DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'aménagement des abords de l'école de DOMMARTIN. Il indique que la commune peut déposer trois dossiers de demande de subventions :

- Une demande de subvention d'Etat : le dossier a été déposé auprès de la Préfecture de l'Ain
- Une demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes : le dossier a été déposé auprès des services
- Une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Ain

Le plan de financement du projet se présente comme suit :

Coût du projet		Recettes prévisionnelles	
Nature des dépenses	Montant H.T.	Nature des recettes	Montant
Etudes	6 850.00 euros	Subvention Région Auvergne Rhône Alpes	40 000 euros (à minima)
Travaux	302 843.00 euros	Subvention d'Etat	90 000 euros
Maîtrise d'œuvre	9 100.00 euros	Conseil Départemental	63 759 euros
		Autofinancement de la commune	125 034 euros
TOTAL	318 793.00 euros	TOTAL	318 793 euros

Afin de finaliser ces demandes, il est nécessaire que le Conseil municipal autorise le Maire à déposer ces demandes de subvention et à signer toutes pièces se rapportant à ces dossiers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par 29 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions :

- de valider le plan de financement présenté dans le tableau ci-dessus
- d'autoriser le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention auprès de la Préfecture de l'Ain, de la Région et du Conseil Départemental de l'Ain
- d'autoriser le Maire à signer tous documents se rapportant à ces dossiers.

6 – ADHESION AU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT (FSL)

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier reçu de Monsieur le Président du Conseil départemental concernant une éventuelle adhésion de la commune au Fonds de Solidarité Logement. Pour mémoire le coût s'élève à 0.30 € par habitant soit 4157 habitants X 0.30 € = 1 247.10 € pour un an.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 27 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions décide de ne pas adhérer au Fonds de Solidarité Logement.

7 – ADHESION A L'AGENCE DEPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT DE L'AIN (ADIL)

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier reçu de Monsieur le Président de l'Agence Départementale d'Information sur le logement de l'AIN (ADIL) concernant une éventuelle adhésion de la commune. Pour mémoire le coût s'élève à 400 euros pour l'année.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 27 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions décide de ne pas adhérer à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de l'Ain.

8 – PERSONNEL : PARTICIPATION A LA GARANTIE PREVOYANCE

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que suite à la fusion des communes de BAGE-LA-VILLE et de DOMMARTIN, il est nécessaire d'examiner les conséquences sur la protection sociale complémentaire de tous les agents appartenant à la commune nouvelle de BAGE-DOMMARTIN. Monsieur le Maire rappelle que quelque soit la position de l'agent (titulaire, stagiaire ou contractuel), en cas d'arrêt de travail, il peut y avoir une perte de 50% du traitement. Avant la création de la commune nouvelle, chaque commune avait un contrat de groupe « garantie prévoyance-maintien de salaire ». Il est, aujourd'hui, souscrit auprès de la MNT (Mutuelle Nationale Territoriale). Or, ces contrats de groupe respectifs sont caduques. Compte tenu de la fusion des deux communes, le passage en labellisation est préconisé. La mutuelle pour la fonction publique territoriale en 2017 est un contrat de mutuelle qui a été labellisé par l'Etat. Cette labellisation intervient lorsque les contrats sont « responsables et solidaires ». Elle s'adresse à tous les salariés du secteur public et permet ainsi de trouver la meilleure mutuelle labellisée.

Une participation de l'employeur à la garantie prévoyance peut être possible : elle est encadrée par le décret du 10 novembre 2011. Elle est soumise à impôt sur le revenu, CSG/RDS et cotisation de sécurité sociale (pour les non titulaires).

Monsieur le Maire indique que la commune a pour projet de verser une participation directement à chaque agent (ayant souscrit un contrat de garantie prévoyance à une mutuelle labellisée) d'un montant de 5 euros constituant pour les agents une « aide à la personne ». Le Comité Technique Paritaire a été interrogé et a rendu un avis favorable pour cette procédure de labellisation.

Le Conseil Municipal doit donc se prononcer sur le versement de cette participation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 29 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, décide de verser, mensuellement, une participation à la garantie prévoyance de 5.00 euros à chaque agent souscrivant à un contrat de garantie prévoyance à une mutuelle labellisée.

9 – REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAGE-DOMMARTIN

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la loi d'orientation du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République a prévu l'obligation pour les conseils municipaux des communes de plus de 3500 habitants de se doter d'un règlement intérieur qui doit être adopté dans les six mois qui suivent son installation. La loi du 6 février 1992 impose également au conseil municipal l'obligation de fixer dans son règlement intérieur les conditions d'organisation du débat d'orientation budgétaire, les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés prévus à l'article L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que les règles de présentation, d'examen et la fréquence des questions orales.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de règlement intérieur du conseil municipal qui a été préparé lors du dernier bureau exécutif et joint à la présente note.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 29 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention décide d'approuver le règlement présenté.

10 – RENOUELEMENT DES TARIFS

Compte tenu du nombre important des tarifs existants sur les deux communes d'origine (Bâgé-la-Ville et Dommartin), le Conseil Municipal décide de créer un groupe de travail composé de :- Monsieur Christian BERNIGAUD- Monsieur Eric DIOCHON- Monsieur Luc MACIET- Monsieur Jean-Jacques BESSON- Monsieur Pierre TRUCHON- Monsieur Michel NOVE-JOSSERAND- Monsieur Raphaël ROZIER. Ce dossier sera présenté lors d'un prochain conseil.

11 – TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES

Monsieur le Maire expose qu'il convient de procéder avant le 30 juin 2018 au tirage au sort des jurés d'assises constituant la liste annuelle du Département de l'Ain pour l'année 2019.

Le nombre de jurés est fixé à 3 pour la Commune de Bâgé-Dommartin et le nombre de noms tirés au sort est fixé au triple du nombre de jurés, soit 9 noms pris sur la liste électorale générale 2018.

Les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile ne doivent pas être retenues.

Le tirage au sort s'établit comme suit :

Numéro d'électeur	NOM Prénom
51	BAJARD Sylvain - Dommartin
551	BROYER Jérémy – Bâgé-la-Ville
776	CHARDON Sarah – Bâgé-la-Ville
912	GARDON-MOLLARD Xavier - Dommartin
1457	FERRREIRA José Manuel – Bâgé-la-Ville
1750	GUITTARD Gislaine – Bâgé-la-Ville
1826	GUY Yohann – Bâgé-la-Ville
1999	LEDOUARIN Lydie – Bâgé-la-Ville
2238	MEROT Maurice – Bâgé-la-Ville

12 – COMPTE RENDUS DES COMMISSIONS

➤ Urbanisme-Bâtiments :

La réception des travaux du bureau de la Directrice d'Ecole a eu lieu. Il reste des reprises de travaux à faire (manque de tapisserie derrière un radiateur – fils électriques à reprendre).

Caravanes à la Dardaine : Installation de quatre caravanes sur un terrain classé N, vendu par un agriculteur.

La parcelle est située dans le périmètre protégé de la chapelle d'Épaises. Un constat d'occupation du terrain a été réalisé par la police intercommunale. Une vérification périodique de l'occupation du terrain est faite par la police intercommunale et la gendarmerie. Un procès-verbal sera dressé à l'issue du délai (3 mois) pour une action judiciaire.

➤ Communication

La parution du prochain bulletin municipal est prévue pour fin juin. Plusieurs sujets seront évoqués : Prévisions budgétaires – projets d'investissement – environnement – urbanisme – personnel – affaires scolaires – entretien des espaces verts, bénévoles – centenaire de Madame PELLETIER – Le Bressan de l'année – Histoire.

La prochaine réunion de la commission aura lieu le 30 mai 2018 à 20 heures 30 à DOMMARTIN ;

➤ Voirie - fleurissement :

Le dossier de présentation pour l'obtention de la première fleur pour Dommartin est en cours de réalisation. Les fleurs doivent être plantées le samedi 19 mai pour la partie Dommartin. Pour ce qui concerne Bâgé-la-Ville, les plantations ont eu lieu le mercredi 9 mai 2018. Le désherbage du cimetière de Bâgé-la-Ville est à prévoir. La possibilité d'actions de bénévoles sera étudiée.

Pour ce qui concerne la voirie, un rendez-vous est à prévoir avec l'Agence d'Ingénierie de l'Ain.

➤ Scolaire

Le choix du logiciel cantine est à rediscuter. Le problème d'accès en particulier aux toilettes de l'école ainsi qu'aux locaux de la garderie, Bag'évasion se trouvant en étage, pour un jeune temporairement en fauteuil roulant a été évoqué. La commission est chargée de trouver d'éventuelles solutions d'équipement à coût acceptable.

L'assemblée Générale de Bag'évasion se déroulera le 24 mai 2018.

➤ Cimetière :

Madame Marie-Pierre GAUTHERET indique qu'elle a reçu trois devis concernant la numérisation du cimetière de Dommartin :

- 1 devis du Cabinet MONIN-GELIN pour un montant de 2 352.00 euros TTC

- 1 devis du Cabinet AXIS CONSEIL pour un montant de 3 900.00 euros TTC

- 1 devis du Cabinet BOUSSION FLEURY pour un montant de 3 792.00 euros TTC

Le Bureau a décidé de confier les travaux à réaliser au Cabinet MONIN GELIN pour un montant de 2 352.00 euros. Un courrier sera envoyé aux prestataires non retenus.

Des devis pour la construction d'un ossuaire à DOMMARTIN ainsi que la pose de columbariums sur Bâgé-la-Ville et sur Dommartin ont été réceptionnés et seront examinés lors d'une prochaine commission « Cimetière », qui aura lieu le 7 juin 2018 à DOMMARTIN.

➤ Médiathèque :

Beaucoup d'effervescence à la médiathèque au mois de juin :

- 2 juin 2018 à Dommartin : LA PARLOTE

- 9 juin 2018 à Bâgé-la-Ville : INSTANT HISTOIRES

- 15 juin 2018 à Bâgé-la-Ville : APERO CONCERT avec l'Union Musicale. Avant le concert, un atelier cuisine sera proposé pour les enfants de 7 à 12 ans.

- 23 juin 2018 à Bâgé-la-Ville : Rencontre avec Cécile ALIX, auteure jeunesse.

Merci à tous les bénévoles sans qui toutes ces animations ne pourraient se faire.

➤ **Environnement - Hydraulique**

Un diagnostic des eaux claires parasites a été demandé sur le réseau d'Onjard (Bâgé-la-Ville), sur la lagune, sur le réseau de Teppes de Biches ainsi que sur le secteur Colombier/Butillons.

Pour mémoire :

- Une reconnaissance du terrain a eu lieu le 11/12/2017

- Une campagne de mesures sur une période de cinq semaines a été enregistrée (Pour cette campagne 15 jours de temps sec et 27 jours de pluie)

- Des inspections nocturnes ont été réalisées du 5 au 6 avril 2018.

Premières préconisations : - Des inspections télévisuelles pour certains secteurs sont proposées - Des tests à la fumée pour la recherche de branchements illicites d'eaux pluviales sur le réseau d'assainissement.

Pour la STEP d'Onjard, une visite du site a été faite par la société SAFEGE. On attend le compte-rendu. Les devis devraient arriver d'ici fin mai.

Syndicat des Eaux :

Des travaux sont en cours sur la commune :

- Boucle des Badels (Bâgé-la-Ville) pour un montant HT de 50 400 €

- Boucle des Chaney's pour un montant HT de 69 100 €

Le démarrage des travaux sur Dommartin est prévu au mois de juin, semaine 25 ou 26, pour un coût de 377 900 € HT, sans compter les travaux de la route du Moulin.

Le conseil syndical a validé le marché pour la mise en place et l'exploitation de la télé relève.

Programmation des travaux 2019 : la route de Pont de Vaux et la route des Paillardières seront rajoutées.

➤ Sivos : Les travaux sur le stade avancent. L'ensemencement a été fait.

➤ Monsieur le Maire indique que le lotissement du Colombier est terminé. L'inauguration se déroulera le 25/05/2018 à 17 heures sur place.

➤ Monsieur le Maire indique que, compte tenu de la recrudescence des incivilités sur le territoire communal, il serait bon de créer un groupe de travail sur le sujet. Ce groupe se compose de : - Mme Marie-Dominique BUIRET - M. Philippe PAIN - M. Luc MACIET - M. Michel FERNANDES - M. Raphaël ROZIER - Mme Lia ONOFRE - Mme Rachel CHARPIGNY - M. Nicolas PERRET

➤ Monsieur le Maire indique que le policier municipal devrait arriver en principe pour le 1^{er} juillet 2018.

- DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU C.G.C.T.

D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme :

Date et décision	Section n°	Adresse	Nature du bien	Superficie
26/03/2018 Non préemption	F1739	186 Route du Corridor-Bâgé-la-Ville	Bâti	1 500 m ²
27/03/2018 Non préemption	C782	Lot n°1 lotissement de Coberthoud Dommartin	Bâti	1 400 m ²
28/03/2018 Non préemption	A693	Le Bouquin Vert - Dommartin	Bâti	2 322 m ²
30/03/2018 Non préemption	D596	Le Bourg - Dommartin	Bâti	622 m ²
3/04/2018 Non préemption	D567 D568 D569	La Ville - Dommartin	Bâti	1 717m ² 469 m ² 1 223 m ²
04/04/2018 Non préemption	H1151	37 Impasse de Laval – Bâgé-la-Ville	Bâti	850 m ²
03/04/2018 Non préemption	F2423	Grand Montépin-Lotissement les Chênes Chemin du Corridor-Bâgé-la-Ville	Bâti	951 m ²
24/04/2018	F2487	16 Chemin du Corridor – Bâgé-	Non bâti	600 m ²

Non préemption	F2482	la-Ville		4 m²
25/04/2018 Non préemption	A1673	269 Route de Montgrimoux – Bâgé-la-Ville	bâti	2 664 m²

Réunion	Date	Heure
BUREAU MUNICIPAL	31/05/2018	20H30
BUREAU MUNICIPAL	21/06/2018	20H30
CONSEIL MUNICIPAL	28/06/2018	20H30

La séance est levée à 23 h 45.